

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 octobre 2025



Bronchiolite : vigilance accrue, protégeons nos nourrissons !

Les gestes simples et la prévention médicamenteuse sont essentiels pour éviter les formes graves

Alors que les cas de bronchiolite chez les enfants de moins de deux ans augmentent en Centre-Val de Loire, l'Agence régionale de santé appelle à la mobilisation de tous : parents, professionnels de santé et entourage des tout-petits.

Objectif : prévenir la transmission du virus respiratoire syncytial (VRS) grâce à l'application rigoureuse des gestes barrières et au recours à la prévention médicamenteuse disponible.

La bronchiolite peut être grave chez les nourrissons les plus fragiles. En appliquant des gestes simples et en utilisant les outils de prévention, nous pouvons réellement réduire le nombre d'hospitalisations.

Le virus commence à circuler dans notre région

Le VRS, principal responsable de la bronchiolite, est l'une des premières causes d'hospitalisation des nourrissons de moins d'un an durant l'hiver. Plusieurs régions françaises, dont l'Île-de-France et la Normandie, sont déjà en phase pré-épidémique, et le virus commence à circuler activement en Centre-Val de Loire.

Six gestes simples pour protéger les tout-petits

La prévention repose avant tout sur des réflexes quotidiens :

- Se laver les mains avant et après chaque change, tétée, repas ou câlin ;
- Aérer régulièrement son logement ;
- Porter un masque en cas de rhume, toux ou fièvre ;
- Éviter les lieux publics confinés avec un nourrisson ;
- Ne pas partager biberons, sucettes ou couverts non lavés ;
- Ne jamais fumer à proximité des bébés et des enfants.

La prévention médicamenteuse : deux stratégies complémentaires

Deux approches de prévention des infections à VRS des nouveau-nés et nourrissons exposés à leur première saison de circulation du VRS permettent aujourd'hui de protéger les nourrissons contre les infections à VRS responsables des formes graves de bronchiolite.

◊ Pour les nourrissons nés entre le 1er février et le 31 août 2025

Ces enfants peuvent bénéficier, à titre de rattrapage, d'une immunisation par anticorps monoclonal Beyfortus® (nirsévimab) ou Synagis® (palivizumab), selon les indications médicales. Ces traitements sont disponibles dans les établissements de santé et en pharmacie d'officine.

◊ Pour les nourrissons nés à partir du 1er septembre 2025

Deux stratégies de prévention sont possibles (à choisir par les parents, accompagnés de leur professionnel de santé) :

- Immunisation du nourrisson par Beyfortus®, administrée à la naissance en maternité ;
ou
- Vaccination de la femme enceinte par Abrysvo®, entre la 32^e et la 36^e semaine d'aménorrhée (entre septembre et janvier), afin de protéger le bébé dès sa naissance.

Pour les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables à une infection sévère due au VRS et connaissant leur deuxième saison de circulation du VRS, seuls BEYFORTUS et SYNAGIS sont indiqués.

Un dispositif déjà opérationnel en région

En Centre-Val de Loire, plus de 4 200 doses de Beyfortus® ont déjà été délivrées, mais la couverture reste encore inférieure à celle de l'an passé à la même période. L'ARS encourage donc les familles et les professionnels de santé à poursuivre et amplifier la campagne de prévention.

Pour plus de renseignements, vous pouvez [consulter le site de l'ARS](#), et n'hésitez pas à en parler à un professionnel de santé.

Contact presse : Mathieu MERCIER, Responsable communication

Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr